

# **Abolir la Pauvreté**

**Une contribution au débat et à l'action politiques**

**Décembre 2005**

## Comment obtenir cette publication

Ce rapport est disponible en français, en néerlandais et en allemand.

Le prix est de 5 € + 2,73 € de frais de port.

Vous pouvez commander cette publication à l'Infoshop du SPF Chancellerie du Premier Ministre :

- En effectuant un versement anticipé au CCP 679-2003650-18
- En envoyant un courrier électronique à [shop@belgium.fgov.be](mailto:shop@belgium.fgov.be)

Indiquez clairement : «rapport abolir la pauvreté décembre 2005», la langue et le nombre d'exemplaires souhaités.

Vous pouvez également l'obtenir auprès de l'Infoshop du SPF Chancellerie du Premier Ministre ouvert du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures sans interruption.

Infoshop du SPF Chancellerie du Premier Ministre

Bd du Régent 54

1000 Bruxelles

Tél. : 02/514 08 00

Vous pouvez aussi consulter cette publication sur notre site web à l'adresse suivante : <http://www.luttepauvrete.be>





# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	13
<b>ORIENTATION I Agir en connaissance de cause</b>	15
<b>RESOLUTION 1: INVESTIR DANS LA COLLECTE DE DONNEES QUALITATIVES ET QUANTITATIVES</b>	15
PISTE 1. <i>Davantage de recherche qualitative</i>	
PISTE 2. <i>Etudier la possibilité d'un archivage de données qualitatives</i>	
PISTE 3. <i>Résoudre le problème de la sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données</i>	
PISTE 4. <i>Conserver le recensement</i>	
PISTE 5. <i>Améliorer la qualité des statistiques fiscales</i>	
PISTE 6. <i>Combiner différentes bases de données</i>	
PISTE 7. <i>Exploiter davantage les données du terrain</i>	
PISTE 8. <i>Développer la 'capacité statistique' dans notre pays</i>	
<b>RESOLUTION 2: AVANCER VERS UNE SERIE EQUILIBREE D'INDICATEURS</b>	18
PISTE 1. <i>Poursuite de l'élaboration d'une série équilibrée d'indicateurs</i>	
PISTE 2. <i>Analyse et interprétation des chiffres relatifs aux différents indicateurs, avec la participation des acteurs</i>	
PISTE 3. <i>Concertation sur la pertinence d'une série restreinte d'indicateurs pouvant servir pour une communication régulière avec le grand public</i>	
PISTE 4. <i>Davantage de recherche longitudinale</i>	
PISTE 5. <i>Poursuivre la concertation pour l'élaboration d'une mesure de pauvreté absolue</i>	
<b>RESOLUTION 3: TENDRE VERS UNE PLUS GRANDE CONCORDANCE ENTRE LA RECHERCHE, LA POLITIQUE ET LA MISE EN OEUVRE</b>	19
PISTE 1. <i>Utilisation plus systématique des indicateurs par les responsables politiques</i>	
PISTE 2. <i>Etudier la possibilité d'un rapport d'impact sur la pauvreté</i>	
PISTE 3. <i>Évaluation systématique de mesures, avec implication des différents acteurs</i>	
<b>RESOLUTION 4: SOUTENIR LA PARTICIPATION ACTIVE DES DIFFERENTS ACTEURS</b>	20
PISTE 1. <i>Accroître les possibilités pour les personnes concernées de participer à la recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale</i>	
PISTE 2. <i>Prévoir suffisamment de temps et un mode de travail adapté pour le processus de recherche, afin de rendre possible une participation réelle</i>	
PISTE 3. <i>Rendre les informations existantes plus accessibles</i>	
<b>ORIENTATION II Garantir un revenu qui permet de faire des projets de vie</b>	23
<b>RESOLUTION 5: AGIR SUR LE MONTANT, LA REGULARITE ET L'AUTONOMIE BUDGETAIRE</b>	23
PISTE 1. <i>Relever les bas salaires</i>	
PISTE 2. <i>Augmenter les allocations sociales et lier leurs montants à l'évolution du bien-être</i>	
PISTE 3. <i>Rétablir le pouvoir d'achat</i>	
PISTE 4. <i>Favoriser la régularité du revenu</i>	
PISTE 5. <i>Promouvoir un revenu permettant de mener une vie autonome</i>	
<b>RESOLUTION 6: VEILLER AU RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE QUELLE QUE SOIT LA SOURCE DU REVENU</b>	24
PISTE 1. <i>Définir des catégories qui respectent le choix de vie de chacun</i>	
PISTE 2. <i>Faire précéder la modification des catégories dans la loi relative au droit à l'intégration sociale par un large débat</i>	
<b>RESOLUTION 7: GARANTIR LE DROIT A LA PROTECTION DE LA FAMILLE ET AU BIEN-ETRE DE L'ENFANT</b>	25
PISTE 1. <i>Faire des allocations familiales un droit lié à l'existence de l'enfant</i>	

- PISTE 2. Réintroduire des allocations familiales spécifiques pour des périodes particulièrement onéreuses pour les parents
- PISTE 3. Maintenir la capacité financière des parents durant le placement d'un ou plusieurs de leurs enfants
- PISTE 4. Evaluer les récentes mesures relatives aux pensions alimentaires

**RESOLUTION 8: LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT** 26

- PISTE 1. Agir sur les causes du surendettement liées à la pauvreté
- PISTE 2. Mettre en œuvre la réforme sur le règlement collectif de dettes, prévoyant la remise de dettes totale, sauf retour à meilleure fortune dans les cinq ans
- PISTE 3. Accélérer l'application de la majoration des seuils saisissables ou cessibles des revenus en fonction du nombre d'enfants à charge
- PISTE 4. Recadrer juridiquement les activités du huissier de justice
- PISTE 5. Promouvoir les formules de crédit social
- PISTE 6. Favoriser la multiplication des services de médiation de dettes, y compris au sein du monde associatif, en leur assurant un financement suffisant

**RESOLUTION 9: RENDRE EFFECTIF LE DROIT AU SERVICE BANCAIRE UNIVERSEL** 28

- PISTE 1. Promouvoir, par tous moyens de communication, le service bancaire de base, particulièrement auprès du public fragilisé
- PISTE 2. Lever les obstacles à l'insaisissabilité des montants protégés versés sur un compte à vue

**ORIENTATION III Utiliser la fiscalité comme outil de cohésion sociale** 31

**RESOLUTION 10: REEQUILIBRER LA FISCALISATION DU TRAVAIL ET DU CAPITAL** 31

**RESOLUTION 11: REEQUILIBRER LA FISCALISATION DU TRAVAIL ET DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE** 32

**RESOLUTION 12: PREVOIR DES MECANISMES COMPENSATOIRES AUX DEDUCTIONS FISCALES POUR LES MENAGES QUI NE SONT PAS IMPOSABLES** 32

**RESOLUTION 13: PRIVILEGIER LA FISCALITE DIRECTE SUR LA FISCALITE INDIRECTE** 32

**ORIENTATION IV Accompagner vers l'autonomie** 33

**RESOLUTION 14: PRECISER LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT** 33

- PISTE 1. Développer des indicateurs de 'qualité de l'accompagnement'

**RESOLUTION 15: UTILISER LE CONTRAT COMME INSTRUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET NON DE CONTRÔLE** 34

- PISTE 1. Evaluer le contrat comme instrument d'accompagnement
- PISTE 2. Evaluer l'impact possible de l'utilisation du contrat sur le non recours à l'aide sociale
- PISTE 3. Dissocier le contrat et les sanctions

**RESOLUTION 16: IMPLIQUER L'USAGER COMME ACTEUR ESSENTIEL DE SON ACCOMPAGNEMENT** 35

- PISTE 1. Introduire une norme de personnel
- PISTE 2. Considérer l'information des usagers comme une priorité du travail social
- PISTE 3. Soutenir l'élaboration d'outils d'information communs
- PISTE 4. Prévoir des procédures d'accompagnement claires et prévisibles
- PISTE 5. Améliorer la formation initiale et continue des assistants sociaux

**RESOLUTION 17: AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES SERVICES** 36

- PISTE 1. Développer des stratégies pour atteindre des populations particulièrement fragiles
- PISTE 2. Raccourcir les délais d'attente
- PISTE 3. Etablir un état des lieux des procédures d'accueil
- PISTE 4. Garantir la confidentialité
- PISTE 5. Organiser des formations à l'accueil

**RESOLUTION 18: DEVELOPPER LES COMPLEMENTARITES ENTRE LES SERVICES** 37

<b>RESOLUTION 19: DES PISTES SPECIFIQUES AU CPAS</b>	37
PISTE 1. <i>Evaluer la diversité des pratiques de l'aide sociale (au sens de la loi de 1976) et envisager la possibilité d'une harmonisation partielle de celles-ci</i>	
PISTE 2. <i>Augmenter la part de l'intervention fédérale dans le revenu d'intégration</i>	
PISTE 3. <i>Tenir compte des frais d'encadrement ainsi que des frais matériels et d'infrastructure pour déterminer la subside fédérale</i>	
PISTE 4. <i>Evaluer l'impact des subventions majorées accordées pour certains types de prise en charge (mise à l'emploi ...)</i>	
<b>ORIENTATION V Soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités</b>	39
<b>RESOLUTION 20: RESPECTER ET ENCOURAGER LES SOLIDARITES SPONTANEEES</b>	39
<b>RESOLUTION 21: ACCOMPAGNER EN AMONT DES DIFFICULTES</b>	40
PISTE 1. <i>Donner les moyens aux services d'atteindre aussi les familles les plus exclues</i>	
PISTE 2. <i>Développer les services les mieux acceptés par les parents et les enfants</i>	
PISTE 3. <i>Rendre davantage possibles les demandes d'aide en provenance des parents eux-mêmes</i>	
<b>RESOLUTION 22: AMELIORER L'APPLICATION DES DECRETS RELATIFS A L'AIDE A LA JEUNESSE</b>	40
PISTE 1. <i>Faire connaître le rôle des services de l'aide à la jeunesse auprès des autres intervenants et des bénéficiaires</i>	
PISTE 2. <i>Améliorer l'image des services de l'aide à la jeunesse et de ses bénéficiaires</i>	
PISTE 3. <i>Donner aux professionnels du temps pour travailler avec les parents et les jeunes</i>	
<b>RESOLUTION 23: SOUTENIR LA FAMILLE EN CAS DE PLACEMENT DES ENFANTS</b>	41
PISTE 1. <i>Préciser les motifs du placement</i>	
PISTE 2. <i>Créer les conditions nécessaires pour le maintien du lien entre parents et enfants</i>	
PISTE 3. <i>Soutenir les familles lors de retours après des placements de longue durée</i>	
<b>RESOLUTION 24: CONCEVOIR LES POLITIQUES D'ACCUEIL COMME SOUTIEN AUX FAMILLES ET PAS SEULEMENT A L'EMPLOI</b>	42
PISTE 1. <i>Revoir les règles de financement des initiatives d'accueil qui visent particulièrement un public fragilisé</i>	
PISTE 2. <i>Simplifier au maximum les formalités d'inscription</i>	
PISTE 3. <i>Développer l'accueil occasionnel</i>	
<b>RESOLUTION 25: AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES LIEUX D'HEBERGEMENT FAMILIAL</b>	43
<b>RESOLUTION 26: PALLIER AUTANT QUE POSSIBLE LES EFFETS DE L'INCARCERATION D'UN DES PARENTS SUR LA FAMILLE</b>	43
<b>ORIENTATION VI Prendre des engagements pédagogiques et financiers pour garantir le droit à l'enseignement</b>	45
<b>RESOLUTION 27: AMELIORER LA RELATION ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE</b>	45
PISTE 1. <i>Créer des cadres adéquats pour un meilleur partenariat entre les parents et l'équipe pédagogique</i>	
PISTE 2. <i>Organiser un accueil humain</i>	
PISTE 3. <i>Communiquer des informations correctes aux parents en faisant preuve de créativité</i>	
PISTE 4. <i>Ancrer la sensibilité à la diversité et à l'inégalité sociale dans la formation des enseignants</i>	
<b>RESOLUTION 28: ELARGIR LE RESEAU SCOLAIRE DANS LE CADRE DE L'ECOLE OUVERTE</b>	46
PISTE 1. <i>Appliquer et approfondir le concept d'école ouverte</i>	
PISTE 2. <i>Accroître la portée des plates-formes de concertation locale (enseignement de la Communauté flamande)</i>	
<b>RESOLUTION 29: RENDRE EFFECTIF LE DROIT A L'ACCES GRATUIT A L'ENSEIGNEMENT</b>	47
PISTE 1. <i>Définir par décret les moyens pédagogiques gratuits</i>	
PISTE 2. <i>Mettre au point des « recettes pour un enseignement bon marché » à appliquer au niveau de l'école</i>	
PISTE 3. <i>Dénoncer les mauvaises pratiques</i>	
PISTE 4. <i>Veiller à ce que tous les ayants droit reçoivent une bourse d'études</i>	
PISTE 5. <i>Indexer et augmenter fortement les allocations d'études et le maximum à facturer</i>	

PISTE 6. <i>Introduire un treizième mois d'allocations familiales</i>	
<b>RESOLUTION 30: PASSER D'UN SOUTIEN PONCTUEL A UN SOUTIEN STRUCTUREL</b>	48
PISTE 1. <i>Accroître le soutien préscolaire et maximaliser la participation à l'enseignement maternel</i>	
PISTE 2. <i>Accorder un financement structurel basé sur les caractéristiques des élèves</i>	
PISTE 3. <i>Inclure les projets de soutien isolés dans la politique de l'école</i>	
PISTE 4. <i>Donner aux centres psycho-médico-sociaux (CPMS) et aux centres d'encadrement des élèves (CLB) plus de temps pour des contacts personnels avec les parents et les élèves</i>	
PISTE 5. <i>Diminuer le nombre d'orientations vers l'enseignement spécialisé et reconnaître l'enseignement inclusif</i>	
<b>RESOLUTION 31: COMBATTRE LA SEGREGATION SOCIALE SUR LE MARCHE SCOLAIRE</b>	50
PISTE 1. <i>Instaurer un équilibre sur le marché scolaire</i>	
PISTE 2. <i>Renforcer et faire connaître le droit d'inscription</i>	
PISTE 3. <i>Décloisonner les types d'enseignement en créant un système d'enseignement compréhensif</i>	
PISTE 4. <i>Mener un débat sur le rôle des réseaux</i>	
<b>RESOLUTION 32: RENDRE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ATTRAYANT</b>	51
PISTE 1. <i>Consentir plus d'efforts pour donner les compétences de base</i>	
PISTE 2. <i>Renforcer les interventions remédiatrices</i>	
PISTE 3. <i>Elargir et différencier l'environnement d'apprentissage pour les personnes peu qualifiées ou non diplômées</i>	
<b>RESOLUTION 33: MENER UNE LUTTE STRUCTURELLE CONTRE L'ILLETTRISME</b>	52
PISTE 1. <i>Une détection minutieuse et systématique de l'illettrisme assortie d'une prise en charge cohérente de la problématique</i>	
PISTE 2. <i>Une stratégie cohérente de lutte contre la fracture numérique soutenue par des initiatives de formation</i>	
<b>ORIENTATION VII Garantir le droit de participer, de contribuer et de construire la culture</b>	53
<b>RESOLUTION 34: RECONNAITRE LE ROLE FONDAMENTAL DE LA CULTURE DANS LA SOCIETE</b>	53
<b>RESOLUTION 35: INVESTIR DANS LA PARTICIPATION ET LA CONSTRUCTION DE LA CULTURE</b>	54
PISTE 1. <i>Reconnaître et renforcer les initiatives de participation culturelle</i>	
PISTE 2. <i>Clarifier les concepts et les missions attachés à la participation culturelle</i>	
<b>RESOLUTION 36: ELIMINER LES OBSTACLES A L'ACCES A LA CULTURE</b>	55
PISTE 1. <i>Sensibiliser le secteur culturel à l'ouverture et à l'accueil de tous les publics et le responsabiliser</i>	
PISTE 2. <i>Une information adaptée et accessible</i>	
PISTE 3. <i>Surmonter l'obstacle financier</i>	
PISTE 4. <i>Améliorer les possibilités en matière de transport et de mobilité</i>	
PISTE 5. <i>Reconnaître et développer l'accompagnement</i>	
PISTE 6. <i>La plus-value apportée par une offre de proximité</i>	
<b>RESOLUTION 37: ACCROITRE LA COLLABORATION ET LA CONCERTATION</b>	56
<b>RESOLUTION 38: SENSIBILISER ET FORMER</b>	57
PISTE 1. <i>La formation des acteurs sociaux et culturels</i>	
PISTE 2. <i>La sensibilisation dans l'enseignement</i>	
PISTE 3. <i>La sensibilisation des médias</i>	
<b>ORIENTATION VIII Promouvoir la qualité du travail et une économie plus sociale</b>	59
<b>RESOLUTION 39: PROMOUVOIR LES DIFFERENTES DIMENSIONS DE LA QUALITE DE L'EMPLOI</b>	59
PISTE 1. <i>Plus de sécurité d'emploi</i>	
PISTE 2. <i>Un temps de travail flexible pour une meilleure qualité de vie</i>	
PISTE 3. <i>L'adaptation des salaires à l'évolution du bien-être</i>	
PISTE 4. <i>Garantir une protection sociale légale pour tous les emplois</i>	

PISTE 5. *L'amélioration de la qualité du contenu des emplois*

PISTE 6. *Plus de possibilités de formation sur le lieu de travail*

**RESOLUTION 40: ELABORER UNE POLITIQUE GLOBALE DE LA QUALITE DE L'EMPLOI** 62

PISTE 1. *La qualité de l'emploi, un objectif politique à tous les niveaux de pouvoir*

PISTE 2. *Le développement d'indicateurs qui mesurent la qualité globale de l'emploi*

**RESOLUTION 41: REDONNER LA PRIORITE A LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE** 63

PISTE 1. *Renforcer la lutte contre le chômage*

PISTE 2. *Garantir les allocations de chômage comme moyen actif de lutte contre la pauvreté*

PISTE 3. *La valorisation des activités non rémunérées des demandeurs d'emploi*

**RESOLUTION 42: TENDRE A UN ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS GLOBAL** 65

PISTE 1. *Garantir un accompagnement sur mesure aux personnes en situation précaire*

PISTE 2. *Élargir les formations et les rendre plus accessibles*

**RESOLUTION 43: PROMOUVOIR UNE ECONOMIE PLUS SOCIALE** 65

PISTE 1. *Revoir les décisions économiques aux échelles européenne et internationale*

PISTE 2. *Plus de création d'emplois durables de qualité*

**ORIENTATION IX Combattre les inégalités socio-économiques de santé** 67

**RESOLUTION 44: MAINTENIR LES SOINS DE SANTE ABORDABLES** 67

PISTE 1. *Une couverture maximale par l'assurance maladie obligatoire*

PISTE 2. *Réduire les tickets modérateurs*

PISTE 3. *Affiner les mécanismes correctifs*

PISTE 4. *Généraliser le régime du tiers payant*

PISTE 5. *Evoluer vers une application plus large du paiement au forfait à la première ligne*

**RESOLUTION 45: COMBATTRE LES OBSTACLES NON FINANCIERS** 68

PISTE 1. *Elaborer un système efficace de transmission d'informations*

PISTE 2. *Améliorer le dialogue avec le monde médical*

PISTE 3. *Simplifier les procédures administratives*

PISTE 4. *Tenir compte des besoins de l'individu*

**RESOLUTION 46: AVANCER DANS L'HARMONISATION DES PRATIQUES DES CPAS** 69

**RESOLUTION 47: EMPECHER L'EXCLUSION DES SOINS MEDICAUX** 70

PISTE 1. *Créer un cadre législatif clair pour l'aide médicale urgente*

PISTE 2. *Élargir à tous les mineurs d'âge les dispositions légales relatives à l'assurance soins de santé*

PISTE 3. *Aider les personnes à se remettre en ordre de mutuelle*

**RESOLUTION 48: RENFORCER LA PREMIERE LIGNE** 71

PISTE 1. *Garantir une offre suffisante en première ligne*

PISTE 2. *Identifier et étendre les services de garde bien organisés et accessibles*

**RESOLUTION 49: RENDRE LA PREVENTION ACCESSIBLE A TOUS** 71

PISTE 1. *Axer prioritairement la prévention sur les enfants et donner aux instances concernées les moyens de remplir leur mission*

PISTE 2. *Plus de prévention en première ligne*

PISTE 3. *Soutenir la promotion de la santé à l'échelle du quartier*

PISTE 4. *Promouvoir le sport*

PISTE 5. *Evaluer les mesures de prévention*

**RESOLUTION 50: ETRE ATTENTIF AU BIEN-ETRE PSYCHIQUE** 72

PISTE 1. *Combattre la psychiatrisation de la pauvreté*

PISTE 2. *Des soins de santé mentale de qualité et accessibles à tous*

**RESOLUTION 51: INTRODUIRE DES OUTILS DE REGULATION DES LOYERS PRIVES**

75

PISTE 1. Réviser fondamentalement et moduler la fiscalité immobilière

PISTE 2. Objectiver les loyers

PISTE 3. Introduire des allocations-loyer, couplées à un encadrement des prix et à une programmation de nouveaux logements

**RESOLUTION 52: INSTAURER UN FONDS FEDERAL DES CAUTIONS LOCATIVES**

76

**RESOLUTION 53: PROMOUVOIR ET MIEUX ARMER LES AGENCES IMMOBILIERES SOCIALES (AIS)**

77

PISTE 1. Lancer une campagne de communication d'envergure sur les AIS (et les APL en Wallonie)

PISTE 2. Mettre à la disposition des AIS des outils efficaces leur permettant de peser dans leurs négociations avec les propriétaires

PISTE 3. Faire des AIS un partenaire obligatoire lorsqu'un propriétaire demande des primes pour rénover un bâtiment destiné à la location

PISTE 4. Conférer aux AIS un rôle actif dans les versions régionales de la réquisition d'immeubles abandonnés

PISTE 5. Assurer un financement suffisant des AIS

**RESOLUTION 54: DIVERSIFIER LES MODES DE FINANCEMENT DES LOGEMENTS PUBLICS ET REDEFINIR LEUR MISSION SOCIETALE**

77

PISTE 1. Revoir et diversifier les sources de financement du logement public, notamment par des partenariats public-privé

PISTE 2. Accroître le nombre de logements publics pour les familles nombreuses

PISTE 3. Réinvestir dans un accompagnement social qualitatif

**RESOLUTION 55: FONDER LA 'MIXITE SOCIALE' DE L'HABITAT SUR DES BASES PLURIELLES**

78

**RESOLUTION 56: CASSER LE DOUBLE MYTHE DE L'ACCES A LA PROPRIETE**

79

PISTE 1. Limiter et mieux orienter les aides à l'acquisition

PISTE 2. Assurer davantage d'équité entre les statuts de locataire et de propriétaire

**RESOLUTION 57: ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX SITUATIONS LES PLUS AIGUES**

80

PISTE 1. Pas d'expulsion sans engagement pour le relogement

PISTE 2. Mise en œuvre des législations régionales en matière d'immeubles abandonnés

PISTE 3. Evaluer et contrôler l'application de la législation relative à l'adresse de référence

**RESOLUTION 58: RECONNAITRE DES FORMES DE LOGEMENT ALTERNATIVES**

80

PISTE 1. Assurer une reconnaissance réelle, avec les mesures concrètes qui s'imposent, de formes alternatives d'habitat

PISTE 2. Prévoir des campagnes de communication visant à lutter contre les stigmatisations et les discriminations

PISTE 3. Adopter une approche ouverte des modes d'habitat alternatifs, dans lesquels la participation des personnes est déterminante

**RESOLUTION 59: INSTAURER UN VERITABLE DROIT A L'ENERGIE**

81

PISTE 1. Inscrire le droit à l'énergie dans la Constitution

PISTE 2. Créer un service ombudsman indépendant de tout fournisseur

PISTE 3. Garantir un accès effectif à un minimum de gaz et d'électricité

PISTE 4. Interdire les coupures complètes, sauf en cas de mauvaise foi caractérisée ou de fraude. La mauvaise foi doit être définie strictement par la législation et les difficultés de paiement ne peuvent en être l'élément constitutif.

PISTE 5. Baisser la TVA de 21% à 6% sur les factures énergétiques

PISTE 6. Fournir une information claire sur la libéralisation

PISTE 7. Accroître le contrôle des fournisseurs et notamment lutter contre les pratiques de vente sauvage

PISTE 8. Evaluer, voire réorienter le fonctionnement des LAC (Lokale Adviescommissies) en Flandre, des CLAC (Commissions Locales d'avis de Coupure) en Wallonie

PISTE 9. Mettre en place, pour les propriétaires modestes, des aides à la mesure des faibles revenus (et donc pas uniquement sous forme de déductions fiscales) permettant d'améliorer leur logement pour réaliser des économies d'énergie (isolation ...)

**ORIENTATION XI Faire de la justice un levier pour l'égalité effective de tous en droits** 83

**RESOLUTION 60: REMEDIER AU NON-RECOURS A LA JUSTICE** 83

**RESOLUTION 61: OUTILLER LES ACTEURS CENTRAUX DE L'AIDE JURIDIQUE** 83

PISTE 1. *Prévoir une représentation des justiciables démunis*

PISTE 2. *Veiller à la représentation effective des différentes composantes de la CAJ*

PISTE 3. *Instaurer un système de présidence tournante*

PISTE 4. *Etendre les compétences des CAJ*

PISTE 5. *Revoir les moyens financiers accordés aux CAJ*

PISTE 6. *Activer le système de convention tripartite*

**RESOLUTION 62: AMELIORER L'INFORMATION CONCERNANT L'AIDE JURIDIQUE** 84

PISTE 1. *Evaluer la mission d'information des Commissions d'Aide Juridique*

PISTE 2. *Encourager des démarches 'pro actives'*

PISTE 3. *Créer un répertoire de l'aide juridique*

**RESOLUTION 63: FACILITER L'ACCES FINANCIER A LA JUSTICE** 85

PISTE 1. *Relever les plafonds de revenus ouvrant le droit à la gratuité de l'aide juridique de deuxième ligne*

PISTE 2. *Etudier, avec les acteurs concernés, les diverses propositions existantes visant à lever les obstacles d'ordre financier à l'accès à la justice*

PISTE 3. *Débattre de la répétabilité en termes d'accès égalitaire à la justice*

**RESOLUTION 64: SIMPLIFIER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A ACCOMPLIR POUR DEMANDER L'AIDE JURIDIQUE DE DEUXIEME LIGNE ET L'ASSISTANCE JUDICIAIRE** 86

PISTE 1. *Instaurer une procédure unique pour l'obtention de l'aide juridique de deuxième ligne et de l'assistance judiciaire*

PISTE 2. *Réduire au minimum nécessaire le nombre de pièces justificatives exigées*

PISTE 3. *Compléter la liste des personnes présumées disposer de faibles revenus*

PISTE 4. *Rendre accessibles aux acteurs de l'aide juridique de deuxième ligne certaines banques de données par informatique*

PISTE 5. *Abroger l'article 508/9 § 1 du Code judiciaire*

**RESOLUTION 65: AMELIORER LA COMMUNICATION ENTRE LES AUTORITES JUDICIAIRES ET LES CITOYENS** 87

PISTE 1. *Généraliser des modèles d'actes de procédure lisibles par tous*

PISTE 2. *Rendre les jugements compréhensibles*

PISTE 3. *Envoyer systématiquement une copie du jugement aux parties*

PISTE 4. *Attribuer aux greffiers un rôle didactique*

**RESOLUTION 66: AMELIORER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS** 88

**RESOLUTION 67: EVALUER LA LOI RELATIVE A LA MEDIATION** 88

**ORIENTATION XII Former les professionnels, acteurs de lutte contre la pauvreté** 89

**RESOLUTION 68: REPERTORIER LES BESOINS EN FORMATION ET FIXER DES PRIORITES** 89

**RESOLUTION 69: CONSACRER UN VOLET A LA DIVERSITE DANS LA FORMATION DE BASE** 89

PISTE 1. *Travailler sur la représentation de la pauvreté*

PISTE 2. *Accorder une plus grande place dans les programmes aux matières qui touchent de près à la pauvreté*

PISTE 3. *Promouvoir la connaissance basée sur l'expérience*

PISTE 4. *Encourager la diversité dans la population estudiantine*

**RESOLUTION 70: ASSURER UNE FORMATION CONTINUEE** 90

PISTE 1. *Encourager la formation et garantir les moyens nécessaires*

PISTE 2. *Former les préposés à l'accueil*

<b>ORIENTATION XIII Intégrer différents prérequis dans l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté</b>	93
<b>RESOLUTION 71: VALORISER LES CONNAISSANCES EXISTANTES</b>	93
<b>RESOLUTION 72: MENER UNE POLITIQUE GENERALE</b>	93
<b>RESOLUTION 73: TENIR COMPTE DE LA DIVERSITE</b>	94
<b>RESOLUTION 74: FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS</b>	94
<b>RESOLUTION 75: VEILLER A LA COHERENCE DES POLITIQUES</b>	95
<b>RESOLUTION 76: INTRODUIRE UNE CULTURE DE L'EVALUATION DES POLITIQUES</b>	95
<b>LA SUITE</b>	97
<b>Annexe 1. Liste des personnes impliquées dans l'élaboration du rapport</b>	99
<b>Annexe 2. Suivi du deuxième rapport bisannuel - décembre 2003</b>	107
<b>Annexe 3. Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté</b>	109